

Discrimination raciale

Le gouvernement n'a pas soufflé mot de certains aspects des lois sur les mesures de guerre qui ont eu certaines répercussions sur les Japonais durant la Seconde Guerre mondiale. Certaines dispositions devraient être prises à cet égard.

Le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a soulevé à la Chambre la question du droit d'entrée exigé des immigrants chinois. Elle a reçu jusqu'ici plus de 600 revendications y compris certains reçus de ce droit payé par les Canadiens d'origine chinoise. J'avais espéré que le ministre parle de certaines de ces instances. Depuis que mon honorable collègue a soulevé cette question à la Chambre, diverses associations, je le sais, ont aussi écrit au gouvernement pour lui adresser des instances. La Chinese-Canadian National Council a fait état de la demande d'indemnisation du droit d'entrée qu'a présentée mon honorable collègue, le député de Vancouver-Est. Cette association estime que ce droit d'entrée est vraisemblablement la mesure la plus raciste et la plus honteuse de toute l'histoire de notre pays. J'espérais que le ministre trouverait cette journée particulièrement bien choisie pour répondre à ma collègue. La Commission des droits de l'homme a également publié un communiqué dans lequel elle appuie la demande d'indemnisation réclamée pour les Canadiens d'origine chinoise. J'espère que le ministre va faire en sorte . . .

• (1520)

M. le Président: Si la présidence hésite à interrompre le député, c'est que selon l'usage de la Chambre, les députés ne doivent pas mettre plus de temps à commenter les observations d'un ministre que celui-ci n'en a mis à les formuler. En l'occurrence, le député a parlé plus longtemps que le ministre. Bien que j'hésite à le faire, je me vois dans l'obligation d'interrompre le député.

M. McKinnon: Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour signaler que nous avons brièvement débattu cette question il y a plusieurs années lorsque les ministres ont pris l'habitude de faire de très brèves déclarations, empêchant ainsi les députés de discuter véritablement de la question. La déclaration du ministre a été fort brève aujourd'hui.

M. le Président: La présidence n'en demeure pas moins liée par les usages de la Chambre. Elle n'a pas empêché les députés de poser des questions. Elle s'est contentée de signaler au député qui avait la parole qu'il avait déjà parlé deux minutes de plus que le ministre. La présidence s'efforce d'être tolérante mais elle prie néanmoins le député de conclure le plus rapidement possible.

M. Nielsen: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je dois dire, pour être juste, que le ministre m'avait consulté au sujet de la procédure que nous suivons présentement et qui fait suite à sa brève déclaration. Il a exprimé l'espoir que une fois que les porte-parole des partis conservateur et néo-démocrate aient bénéficié du même privilège que le ministre pour faire une déclaration aussi brève, en raison du caractère exceptionnel de l'occasion et de la déclaration, nous nous abstenions même de poser des questions afin

d'encourager les ministres à faire plus de déclarations à l'avenir à cette étape-ci de nos travaux.

M. le Président: La présidence tâche d'être équitable, et le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Lisgar (M. Murta), a pris à peu près le même temps que le ministre. J'invite le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) à faire de même.

M. Lewycky: Monsieur le Président, j'aimerais simplement conclure en disant que nous avons tous une mission de réconciliation que nous sommes en mesure d'accomplir au Canada. J'espère que le ministre va décider de donner suite aux instances dont j'ai parlé. Lorsque le rapport du comité spécial sur les minorités visibles sera déposé, j'espère que le ministre en appliquera immédiatement les recommandations et, qu'il les inclura dans la loi sur le multiculturalisme au moment de sa présentation.

M. Yurko: Monsieur le Président, pourrais-je dire quelques mots à ce sujet?

M. le Président: La parole est au député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Je serai bref, monsieur le Président, mais je tiens à dire quelques mots à la Chambre sur ce sujet très important en cette Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. C'est une question qui m'a toujours tenu très à cœur. Je me suis constamment demandé ce que c'était que le racisme. C'est une forme absolument méprisable de haine et de discrimination entre les hommes. Certains d'entre nous n'avons cessé de montrer qu'il fallait que les êtres perçoivent la nécessité d'être égaux entre eux.

Dernièrement, je suis allé à Brunei pour y célébrer l'indépendance de ce pays. Quelqu'un qui s'y trouvait m'a fait la déclaration la plus profonde sur cette question de la discrimination entre les êtres humains fondée sur la couleur, la race ou le sexe. Il m'a dit ceci: «Je veux que vous vous rappeliez toujours, M. Yurko, que nous avons tous la même couleur de sang».

* * *

PÉTITIONS

M^{ME} MITCHELL—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions, dont plusieurs sont rédigées en chinois, signées par plus de 4,000 habitants de Vancouver-Est. Je vais résumer le contenu de la pétition. Attendu que les Canadiens s'inquiètent vivement du fait que les armes nucléaires et la course aux armements, menacent la survie de l'humanité et attendu que le gouvernement fédéral a permis la mise à l'essai du missile de croisière sur le sol canadien, le 6 mars 1984, participant ainsi à la course aux armements, et attendu que la déclaration suivante a été appuyée à l'unanimité par les Nations Unies en 1982: